

Comme je l'ai dit, l'examen des situations particulières est une obligation, il s'agit d'une obligation à l'égard de notre Charte, mais avant tout d'une obligation envers les victimes de toutes les violations des droits de la personne qui peuvent survenir. Dans ces circonstances, il sied de rappeler les paroles éloquentes de Mme Olusegun Obasanjo, prononcées lorsqu'elle accepta le Prix International Indira Ghandi, au nom de son mari, en novembre dernier: face aux injustices commises envers les individus, où que ce soit, nous ne devons pas "rester muets et donner l'apparence d'entériner la realpolitik".

C'est aussi une obligation envers un nombre incalculable de particuliers, de membres d'organisations non gouvernementales et autres qui, quotidiennement, mettent leurs propres droits en veilleuse pour défendre ou soulager ces victimes.

Au nom du Canada, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à ceux qui l'an dernier ont fait le sacrifice ultime à cette cause, notamment les observateurs tués récemment au Rwanda. Au cours des douze derniers mois le Canada a perdu deux des siens, M^{me} Nancy Malloy, une infirmière du Comité international de la Croix-Rouge en Tchétchénie, et le Frère Pinard, un Missionnaire d'Afrique au Rwanda. Nous ne les oublierons pas.

Dans cette optique, je veux également joindre ma voix à ceux qui réclament la rédaction dans les meilleurs délais de la Déclaration sur les défenseurs des droits de la personne. Au cours des 11 années qui se sont écoulées depuis que le Canada et la Norvège ont présenté la première ébauche de cette déclaration, des particuliers et des membres d'ONG ont tenu un rôle primordial grandissant, à titre de force essentielle de première ligne, dans la promotion et la protection de ces droits dans le monde. Nous avons été sérieusement déçus par le peu de progrès à la dernière session du groupe de travail et exhortons toutes les parties, surtout le petit nombre qui a dressé des obstacles devant le processus, à montrer un regain d'attention et d'engagement afin de compléter cette déclaration durant l'année à venir.

Monsieur le Président, le Canada attache la même priorité à l'avancement des travaux de la Commission pour l'élaboration d'une Déclaration complète sur les droits des peuples autochtones. À la session de 1996 du groupe de travail, le Canada s'est employé activement à ranimer les discussions en reconnaissant que les autochtones ont droit à l'autodétermination qui préserve l'intégrité territoriale des États démocratiques. Nous incitons toutes les parties à trouver des formes de coopération qui permettront de progresser vers l'élaboration du texte d'une déclaration à la prochaine réunion du groupe de travail.

Sur une échelle d'injustice humaine, la violence faite aux enfants constitue la plus grande raison de s'alarmer. Le gouvernement du Canada a fait de la protection des droits de l'enfant une priorité de sa politique nationale et étrangère. Nous considérons sérieusement l'engagement pris à l'égard de la Convention de l'ONU